

ANNEXE 2

GRILLES DES PLAFONDS DE RESSOURCES 2025 RELATIF AUX LOGEMENTS SOCIAUX

Selon le Revenu Fiscal de Référence (RFR) que vous avez renseigné pour votre foyer, vous pouvez être éligible au "mode de financement" Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), Prêt locatif à usage social (PLUS), Prêt locatif social (PLS), Prêt locatif intermédiaire (PLI).

Les plafonds de ressources ci-dessous dépendent du type de logement social.

Les catégories mentionnées dans les tableaux ci-dessous dépendent de la composition du foyer : plus le foyer compte de membres, plus les plafonds sont importants. Ces catégories sont réparties comme suit :

Catégorie 1 : une personne ;

Catégorie 2 : 2 personnes sauf jeune ménage ;

Catégorie 3 : 3 personnes ou une personne + une personne à charge ou couple de jeune ménage ;

Catégorie 4 : 4 personnes ou une personne + 2 personnes à charge ;

Catégorie 5 : 5 personnes ou une personne + 3 personnes à charge ;

Catégorie 6 : 6 personnes ou une personne + 4 personnes à charge.

En d'autres termes, les parents isolés (et notamment les mères célibataires) bénéficient de plafonds majorés par rapport aux couples.

PLAFONDS DE RESSOURCES ANNUELLES (REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE) PRÉVUS AUX ARTICLES L. 441-3, R. 331-12 ET R. 441-1 (10) DU [CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION](#) (CCH) APPLICABLES AUX LOGEMENTS AUTRES QUE CEUX MENTIONNÉS AU II DE L'ARTICLE R. 331-1 DU CCH (NOTAMMENT PLUS)

CATÉGORIE de ménages	PARIS et communes limitrophes (en euros)	ILE-DE-FRANCE hors Paris et communes limitrophes (en euros)	AUTRES RÉGIONS (en euros)
1	26 687	26 687	23 201
2	39 885	39 885	30 984
3	52 284	47 944	37 259
4	62 424	57 429	44 982
5	74 271	67 984	52 915
6	83 575	76 504	59 636
Par personne supplémentaire	9 313	8 524	6 652

PLAFONDS DE RESSOURCES ANNUELLES IMPOSABLES PRÉVUS À L'ARTICLE R. 331-12 DU [CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION](#) (CCH) APPLICABLES AUX LOGEMENTS MENTIONNÉS AU II DE L'ARTICLE R. 331-1 DU CCH (PLA D'INTÉGRATION)

CATÉGORIE de ménages	PARIS et communes limitrophes (en euros)	ILE-DE-FRANCE hors Paris et communes limitrophes (en euros)	AUTRES RÉGIONS (en euros)
1	14 683	14 683	12 759
2	23 931	23 931	18 591
3	31 369	28 767	22 356
4	34 338	31 585	24 875
5	40 847	37 393	29 105
6	45 968	42 077	32 800
Par personne supplémentaire	5 121	4 686	3 657